



## COMMUNE DE CRAVANT

Le **VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL SEIZE à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 19 AVRIL 2016 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire.

<b>Conseillers en exercice : 14</b>	<b>Absent : 0</b>	<b>Procuration : 0</b>
<b>Maire :</b>	Colette LERMAN	
<b>Adjoints :</b>	Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN	
<b>Conseillères :</b>	Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE	
<b>Conseillers :</b>	Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY	
<b>Excusé :</b>		
<b>Secrétaire :</b>	Déborah HERVE	

===<<>>===

Mme Lerman adresse ses remerciements à tous ceux qui ont participé à la préparation et à la tenue du stand dédié à Cravant à l'arrivée à Vézelay, commune mise à l'honneur cette année, lors de la marche Auxerre – Vézelay le dimanche 24 avril 2016.

### **1- DECLASSEMENT D'UNE PETITE PARTIE D'ESPACE PUBLIC DE LA RUE DES ECOSSAIS**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 25 juin 2015, la commune avait décidé de procéder au déclassement d'une très petite partie de la rue des Ecosais, d'une superficie de 7 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la vente du bâtiment communal du 1 bis rue des Ecosais.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 23 mars 2016 au 7 avril 2016 inclus n'a donné lieu à aucune observation du public et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet de déclassement.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de déclassement d'une très petite partie de la voie communale de la rue des Ecosais, d'une superficie de 7 m<sup>2</sup>, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation,

Vu la délibération n°2015/052 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 approuvant le projet et décidant le lancement de l'enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire en date du 29 février 2016 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de cette petite partie de la voie communale,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 mars 2016 au 7 avril 2016 inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- Du déclassement de la très petite partie de la voie communale de la rue des Ecosais, d'une superficie de 7 m<sup>2</sup>,
- Le classement de cette parcelle, nouvellement cadastrée AA 576, dans le domaine privé de la commune,
- L'aliénation de cette parcelle,

CHARGE le Maire de procéder à la vente de cette parcelle et l'AUTORISE à prendre toute décision et à signer les actes nécessaires.

## **2- AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL DE LOCATION POUR UNE PARTIE DE TERRAINS COMMUNAUX EN VUE DE L'INSTALLATION D'ANTENNES RELAIS**

### **HERTZIENNES**

La société TDF souhaite louer des terrains à la Commune de Cravant afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Les terrains, objets de la demande, sont une parcelle de 100 m<sup>2</sup> sur les 1610 m<sup>2</sup> appartenant à la parcelle ZE 128 lieudit « Plain du Cougnot » et une parcelle de 100 m<sup>2</sup> sur 180 835 m<sup>2</sup> appartenant à la parcelle E 667 lieudit « Bois de Vézeau ».

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le bail avec la société TDF pour les 2 terrains de 100 m<sup>2</sup> inclus respectivement dans les parcelles ZE 128 et E 667 pour une durée de 12 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer annuel de chaque terrain de 1000 €, indexé sur l'ICC, et sous réserve d'un accord de rénovation par TDF des chemins et passages qui pourraient se trouver détériorés du fait de la construction, de l'exploitation et du démantèlement des installations par TDF.

Mme Bary s'interroge sur la façon dont Cheuilly pourrait être également couverte. Seules des techniques nouvelles, un changement d'attitude des opérateurs ou la législation permettraient d'éviter ces zones blanches.

## **3- AUTORISATION POUR LA MISE EN LOCATION AVEC PROMESSE DE VENTE DE LA PARCELLE AB 210 RUE DE LA GUINGUETTE**

Mr et Mme DOLIN Fabien étant titulaires d'un bail de location vente de la propriété située 8 route de Paris dite « ancienne Poste », il est proposé au conseil municipal de leur louer sous la même forme et la même durée que le bien mentionné, la parcelle cadastrée AB 210 constituée d'un terrain sur lequel est construite une remise non destinée à l'usage d'habitation, d'une surface de 188 m<sup>2</sup> située rue de la Guinguette à Cravant (89460).

A partir du 30 avril 2016 jusqu'au 30 novembre 2030, soit 175 mensualités, le loyer s'établira à 111.25 € dont 25.53 € au titre de l'entretien et 85.72 € pour la partie vente qui sera imputable à la vente lors de sa conclusion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le bail avec promesse de vente, dont délégation de signature sera donnée à Mr Godard Alain, avec Mr et Mme DOLIN Fabien pour un loyer mensuel de 111 € 25 payable à terme à échoir avec prise d'effet le 30 avril 2016.

## **4- VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire propose de répartir les subventions accordées aux subventions de la façon suivante :

<b>ASSOCIATIONS (art 6574)</b>	<b>2015</b>	<b>propositions 2016</b>	<b>Observations</b>
CRAVANT PATRIMOINE	250.00	250.00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	non demandée	non affectée	
ARBRE DE VIE	non demandée	non affectée	
AVIATROGLO	250.00	250.00	

LES AMIS DE CHEUILLY	250.00	250.00	
SYNDICAT INITIATIVE de CRAVANT	250.00	250.00	
CRAVANT SOLIDARITE	300.00	300.00	
Bourse de Loisirs	1 450.00	00	
CRAVANT EN FETES	7 000.00	7 000.00	
Fête du 14 juillet	1 300.00	1 300.00	
ADMR VERMENTON	150.00	150.00	
UNA VERMENTON	00	100.00	
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	915.00	840.00	56 élèvesX15
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	795.00	600.00	40 élèvesX15
Restaurant du Cœur (2015)/ AFM 2016	100.00	100.00	1 an sur 2
Prévention routière	20.00	20.00	
SPA	100.00	100.00	
<b>sous -total</b>	<b>13 130.00 €</b>	<b>11 510.00 €</b>	
Ecole des Remparts Avallon voyage scolaire	50.00	00	
CFA InterPRO de l' Aube	65.00	65.00	1 élève
CFA BTP Yonne	95.00	95.00	1 élève
Maison Familiale Rurale Sénonais	45.00	134.00	2 élèves
CFA Agricole Champignelles	50.00	50.00	1 élève
CIFA Auxerre	600.00	200.00	2 élèves
Lycée Professionnel Rural St Denis	45.00	00	
MFR Toucy	50.00	50.00	1 élève
PEP 89	00	85.00	1 élève
Association sportive Collège de Vermenton	00	50.00	
<b>sous-total</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>729.00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 130.00 €</b>	<b>12 239 €</b>	
<b>CCAS (Art 657362)</b>	<b>4 500.00</b>	<b>4 500.00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le versement des subventions comme indiquées ci-dessus et INSCRIT les sommes correspondantes au budget 2016.

#### **5-PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DES ECOLES AUXERROISES**

Pour les enfants domiciliés dans la commune et qui sont scolarisés dans des écoles extérieures, la commune doit participer aux frais de scolarité.

Deux élèves de la Commune sont scolarisés dans des écoles d'Auxerre, pour l'année scolaire 2014-2015 le montant de la participation forfaitaire est fixé à 87.00 € par élève.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à verser cette participation aux frais scolaires (174 € pour 2014-2015) pour toute la scolarité de ces élèves dans les écoles d'Auxerre.

#### **6-VALIDATION DES ADHESIONS ET RADIATIONS AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE CENTRE YONNE**

Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, en tant qu'adhérente au Syndicat Mixte de la Fourrière Animale du Centre Yonne, la Commune doit se prononcer sur la demande d'adhésion

de la commune de Thury et de radiation de la commune d'Étivey au syndicat ci-dessus mentionné.

Après délibération, le conseil municipal de Cravant à l'unanimité accepte cette adhésion et cette radiation du Syndicat mixte de la Fourrière Animale du Centre Yonne.

## **7- AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UN POSTE MOBILE D'ENROBAGE A CHAUD A ST CYR LES COLONS**

Une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter un poste mobile d'enrobage à chaud sur le territoire de la Commune de Saint Cyr les Colons par la SA Autoroute Paris-Rhin-Rhône (APRR) est ouverte du 18 avril au 20 mai 2016 inclus.

La plateforme, qui accueillera la centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers située sur l'aire des Courottes, aura une capacité de 500 tonnes par heure pour une production de 80 000 tonnes sur une période d'environ 23 semaines afin de servir aux travaux de renforcement et de réfection des chaussées de l'autoroute A6, elle sera accessible par les accès de service de l'A6 puis par la RD 139 sur environ 500 mètres.

Les habitations les plus proches le hameau de Vau Germain et la ferme de Charmelieu se situent à environ 900 m. Le hameau de Chevilly se situe à environ 3 kms du site.

Après délibération, le Conseil Municipal de Cravant par solidarité avec les riverains du projet décide à l'unanimité de s'abstenir sur cette demande d'autorisation.

## **8- VALIDATION DU CONTRAT DE LOCATION DU LOGEMENT F3 4 RUE DE L'EGLISE**

Le logement F3 du 4 rue de l'Eglise a été libéré par la locataire précédente fin mars 2016. Des nouveaux locataires disposant de revenus suffisants se sont présentés et il est par conséquent proposé au conseil municipal de valider le contrat suivant :

A compter du 4 avril 2016, par Mr et Mme MISSEY Michel  
pour un loyer mensuel de 470 € et une caution de 470 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine l'attribution du logement telle qu'elle est décrite ci-dessus.

## **9- DROITS DE PREEMPTION URBAIN**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

-sur l'immeuble cadastré AB n°128 situé 1promenade des Acacias propriété de la famille HEMERY ROZE

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

Epicerie : A la demande de Mr Gueux, Mme Lerman informe le Conseil municipal que la Direction des Douanes , division buralistes, doit donner dans un délai de 2 mois se terminant fin mai , l'agrément à la reprise du débit de tabac, commerce annexe à celui de l'épicerie.

Mineur : Une jeune mineur en état d'alcoolisation avancé a été hospitalisé après intervention des pompiers et des Gendarmes. Il est ressorti de l'hôpital le lendemain. Des jeunes squattent plusieurs lieux dans la commune pour pouvoir y consommer de l'alcool avec des risques pour leur santé.

Les parents ont été alertés par la Gendarmerie. Mme HERVE propose de convoquer les parents afin de les avertir de ces faits et de faire une signalisation aux services sociaux.

Vitesse : le problème de la vitesse reste récurrent route de Tonnerre, rue du Port, route d'Irancy notamment et même rue d'Orléans où une mère de famille et son bébé ont failli être renversés. Il est demandé de relever le numéro des véhicules et de les signaler à la Gendarmerie.

Stationnement : Mr Berthier signale que des véhicules sans assurance ni contrôle technique restent en stationnement sur la voie publique, un signalement sera fait à la Gendarmerie afin qu'ils soient enlevés par la fourrière.

Pigeons : Mr Moncomble signale le problème des pigeons, la législation malgré le retour de la grippe aviaire ne donne pas de possibilités de résoudre le problème. La seule possibilité est de leur donner un produit stérilisateur mais cela pourrait être problématique pour les autres animaux, il n'y a donc pas vraiment de solution adaptée.

Cravant Patrimoine demande par l'intermédiaire de Mme HERVE quand la décision sera prise pour l'installation de bacs de plantes aromatiques. Elle sera prise lorsque la Commune aura un projet complet en sa possession avec le type de plantes, les lieux d'implantation etc. La commission environnement se réunira alors pour étudier ce dossier, sachant que la Commune ne souhaite pas avoir la charge de l'entretien de ces plantations. Mme Gervais souhaiterait que la décision soit prise avant fin mai afin de pouvoir faire les plantations cette année. Un bac est d'ailleurs prévu à Chevilly.

Réunion Commune nouvelle : Une réunion est prévue jeudi 21 avril à 19 H 30 à Accolay et une autre mercredi 27 avril à Cravant au même horaire.

Travaux de voirie : Mr Godard informe des divers travaux de voirie réalisés sur la commune. Pour ceux actuellement en cours sur le parking poids lourds situé RD 606, la réfection nécessaire est plus importante que prévu. Cette réfection d'environ 400 m<sup>2</sup> ne résoudra pas le problème de manière définitive car le revêtement ne tiendra pas lors du ripage des camions. Il faut donc étudier le devenir de cet endroit qui a un coût pour la commune qui n'en tire aucun rapport.

Parking salle polyvalente Centre de Loisirs : Mr Silvan fait part des problèmes de circulation du bus du centre de loisirs lors des rassemblements à la salle polyvalente surtout les vendredi soir. Avec un peu de civisme de tous et le respect des règles de stationnement, le problème devrait être résolu.

La séance est levée à 21 H 15.  
Le Maire,



*C. Chau*